

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 13 JANVIER 2021, À 18 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19) LA DIMENSION DE LA SALLE DU CONSEIL NE PERMET PAS D'AVOIR LA PRÉSENCE DES CITOYENS

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absent : Alain Dupuis, conseiller, siège #3

Un avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. BUDGET 2021
4. TAUX DE TAXES 2021
5. TAUX D'INTÉRÊT 2021
6. NOMBRE DE VERSEMENTS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

2021-01-018

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

3. BUDGET 2021

2021-01-019

ATTENDU QUE les revenus de la municipalité s'établissent à 1 117 606 \$ pour l'année 2021;

Revenus

Taxe foncière générale	611 534 \$
Taxe spéciale quotes-parts MRC Papineau	57 833 \$
Taxe spéciale police (SQ)	90 211 \$
Taxe règlement d'emprunt 2019-02	7 777 \$
Taxe sur règlement d'emprunt (Libellules)	957 \$
Tarifcation (fosses septiques)	35 175 \$
Compensations pour les terres publiques	4 000 \$
Transferts	122 969 \$
Services rendus	88 500 \$
Imposition de droits	73 650 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	15 000 \$
Autres revenus	9 000 \$
Total	1 117 606 \$

ATTENDU QUE les dépenses de la municipalité s'établissent à 1 208 301\$ pour l'année 2021;

Dépenses

Administration générale	335 389 \$
Sécurité publique	93 683 \$
Sécurité incendie	198 800 \$
Voirie municipale	214 320 \$
Enlèvement de la neige	156 000 \$
Transport collectif et adapté (quotes-parts MRC Papineau)	5 158 \$
Hygiène du milieu	114 839 \$
Aménagement, urbanisme et développement	73 050 \$
Loisirs et culture	17 062 \$
Total	1 208 301 \$

Amortissement	-96 495 \$
---------------	------------

Affectations investissements	0 \$
Règlement d'emprunt 2019-02	5 000 \$
Règlement d'emprunt 2017-08	800 \$

Total 1 117 606 \$

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Ian de Cotret Brazeau, **ET résolu** que les prévisions budgétaires pour l'année 2021 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité

4. TAUX DE TAXES 2021

2021-01-020

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET** résolu que pour l'année fiscale 2021, débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021, une taxe générale de 5,55\$ par mille dollars de la valeur réelle, une taxe spéciale de 0,818\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la Sureté du Québec et une taxe spéciale de 0,525\$ par mille dollars de la valeur réelle pour les services de la MRC de Papineau, telle que portée au nouveau rôle d'évaluation 2021, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporé au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles. Une taxe de 957 \$ au total (règlement d'emprunt #2017-08, divisé également entre les immeubles du chemin des Libellules) sera prélevée. Une taxe de 0,071 \$ au total (règlement d'emprunt #2019-02).

Pour complément d'information :

Suret  du Qu bec : 90 211\$

Quote-part MRC : 57 833\$

Taxe g n rale : 611 534\$

Tarifcation pour la vidange de fosses septiques :

105\$ / r sidence isol e et 52.50\$ / r sidence secondaire

(augmentation de 45\$ par vidange septique avec le nouveau contrat de 4 ans avec  pursol)

Adopt e   l'unanimit 

5. TAUX D'INT R T 2021

2021-01-021

IL EST PROPOS  par Guy Roussel, **APPUY ** par Pierre Robineau, **ET** r solu que le taux d'int r t en vigueur durant l'ann e 2021 sur les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15%) annuellement.

Adopt e   l'unanimit 

6. NOMBRE DE VERSEMENTS

2021-01-022

IL EST PROPOS  par Pierre Robineau, **APPUY ** par Ian de Cotret Brazeau, **ET** r solu que le nombre de versements pour l'ann e 2021 sera de quatre (4) versements, soit :

- 19 f vrier 2021
- 20 mai 2021
- 20 ao t 2021
- 19 novembre 2021

Adopt e   l'unanimit 

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A)

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-01-023

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

18 h 38

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire